

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 28 ET 29 MAI 2018

Point 9 de l'ordre du jour

**Transmission du postulat déposé par Mme Kirthana Wickramasingam,
au nom du Groupe PS-Les Verts,
demandant un rapport sur l'égalité salariale au sein du personnel communal**

Lors de la séance du 19 mars 2018, Mme Kirthana Wickramasingam a déposé, au nom du Groupe PS-Les Verts, le postulat cité en titre dont le texte de la présentation au Conseil général est reproduit au verso.

Le postulat a été transmis au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 23 avril 2018, ledit Bureau l'a déclaré recevable.

Le Bureau du Conseil général émet un préavis favorable à l'intention du Législatif communal pour la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mme Kirthana Wickramasingam, au nom du Groupe PS-Les Verts, demandant un rapport sur l'égalité salariale au sein du personnel communal.

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE BULLE**

Le Président

Sébastien Bossel

Le Secrétaire

Guy Monney

Demande du Groupe PS-Les Verts d'établissement d'un rapport sur l'égalité hommes-femmes au sein des employés de la commune de Bulle et d'étudier la possibilité pour cette dernière de se certifier « equaly salary ».

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

L'actualité n'est pas en faveur des femmes et ces dernières semaines l'ont prouvé notamment avec une décision décevante du Conseil des États de renvoyer le débat sur l'égalité salariale. Pourtant le constat est toujours le même, les inégalités entre hommes et femmes persistent à plusieurs niveaux.

C'est pourquoi le Groupe PS-Les Verts demande au Conseil communal d'établir un rapport sur l'égalité entre hommes et femmes au sein de la Commune et de son administration. Ce rapport aborderait en particulier la problématique de l'égalité salariale et l'accès aux postes de cadres pour les femmes ainsi que les mesures mises en place pour y accéder. Les inégalités salariales inexplicables subsistent en dépit de la loi fédérale sur l'égalité (LEg) de 1996. La Ville de Bulle en tant qu'employeur se doit de donner l'exemple en matière d'égalité salariale et d'égalité hommes-femmes en général.

Nous souhaitons notamment que le rapport contienne les réponses aux questions suivantes :

- La Ville de Bulle respecte-elle l'égalité salariale entre hommes et femmes ?*
- Quels outils utilise-t-elle pour s'en assurer ? (Logib ?)*
- Le critère de l'égalité salariale est-il appliqué aux entreprises effectuant des mandats pour la Commune (marchés publics) ?*
- Quelle est la proportion de femmes dans les fonctions cadres de l'administration communale ?*
- Quels sont les outils dont dispose la Ville pour permettre aux femmes d'occuper des fonctions de cadres (promotion du temps partiel, télétravail, horaires mobiles, partage de poste, mesures pour améliorer la conciliation vie familiale-privée-professionnelle ?*
- Le critère du genre est-il présent lors du recrutement ? Est-ce que la Commune s'est fixé des objectifs statistiques en la matière ?*

Le Groupe PS-Les Verts demande également à la commune de Bulle d'étudier la possibilité de se certifier du label « equaly salary » comme l'a fait la Ville de Fribourg afin d'œuvrer activement et de manière concrète en faveur de l'égalité. Je vous remercie de votre attention. »